

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 36 (1956)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** La vie économique en quelques lignes

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

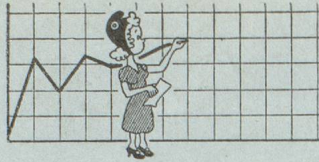
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## FRANCE

LE FAIT  
DU MOIS

**L'emprunt national 1956.** — La loi du 2 août ayant autorisé l'émission d'un emprunt destiné à couvrir les dépenses exceptionnelles pour l'Algérie, le gouvernement a procédé au lancement de l'Emprunt national 1956. Il s'agit d'un emprunt 5 %, émis au pair et remboursable en 15 ans par tranches annuelles. La particularité de l'opération consiste dans l'indexation du capital en fonction des cours des valeurs mobilières françaises cotées en Bourse. Les titres sortant au tirage seront remboursés sur la base de la moyenne arithmétique de l'indice des actions et de l'indice des obligations. En outre, l'emprunt est assorti de certains avantages fiscaux particuliers. Les conditions de cet emprunt ont paru attrayantes à la Bourse, à en juger par les réalisations qu'elles ont provoquées sur le marché des emprunts existants ainsi que sur le marché de l'or, où les cours ont marqué un recul appréciable. Son succès a été très grand, puisqu'il a été clos au moment où il atteignait 320 milliards.

POLITIQUE  
ÉCONOMIQUE

**Le rapport du « Comité Cluson ».** — Le comité de hauts fonctionnaires chargé, sous la présidence de M. Cluson, directeur de l'Institut national de la Statistique, de rechercher « les moyens propres à s'opposer à la hausse du coût de la vie » a rédigé un rapport fort remarquable qui préconise une action par marchés et une action par secteurs portant sur le budget, le crédit et les salaires. Il demande le maintien des prix agricoles et industriels et recommande notamment le recours au jeu régulateur de la concurrence étrangère. Dans le domaine des finances publiques, le rapport estime que la diminution du déficit par des économies et par l'accroissement des recettes devrait être poussée au maximum.

COMMENT  
VAINCRE  
L'INFLATION ?

**Crédits et salaires.** — En ce qui concerne le crédit, les experts déclarent que l'action sur le taux de l'intérêt semble peu efficace dans la période actuelle. Ils préconisent, par contre, une politique de crédit propre à éviter le financement de stocks spéculatifs par les crédits bancaires. En matière de salaires, le rapport estime qu'une injection de main-d'œuvre étrangère s'impose et se prononce en faveur du blocage des salaires. En conclusion, les experts expriment l'avis que seule une action cohérente portant simultanément sur tous les secteurs envisagés peut produire l'effet de choc nécessaire. Le gouvernement paraît résolu à conformer sa politique aux recommandations du « Comité Cluson ». Pour surmonter les obstacles qu'il rencontrera sur sa route, le gouvernement devra faire preuve de beaucoup de fermeté et d'obstination. C'est ainsi qu'il parviendra à vaincre l'inflation naissante.

AGRICULTURE

**L'état des cultures.** — D'après les prévisions officielles, établies au 1<sup>er</sup> août, la récolte de blé ne dépasserait pas cette année 49 millions de quintaux contre 104 millions en 1955. Le déficit en blé, dû aux dégâts causés par le gel, sera compensé en partie par l'augmentation de la production de céréales secondaires. En particulier, la récolte d'orge atteindrait 51 millions de quintaux, soit le double de l'an dernier. Les cultures maraîchères, dévastées elles aussi par le gel, ont été reconstituées, et la production sera à peu près égale à celle de l'an passé. Même situation pour les produits laitiers. Pour le vin, par contre, on s'attend à un déficit important. Dans l'ensemble, la production agricole sera cette année inférieure en volume à celle de 1955.

**Pénurie de main-d'œuvre.** — L'expansion continue de l'économie française a provoqué une pénurie de main-d'œuvre, considérablement aggravée par les opérations militaires en Algérie. Au 1<sup>er</sup> août, on ne comptait que 25.000 chômeurs secourus dont la plupart inaptes au travail. Les offres d'emploi non satisfaites ont atteint, au 1<sup>er</sup> juillet, 55.000 contre seulement 24.000 au 1<sup>er</sup> juillet 1955. Par contre, les demandes d'emploi non satisfaites (94.000) ont été inférieures de 35 % à ce qu'elles étaient à la même époque de l'année passée. Dans les journaux, les offres d'emploi couvrent des pages entières de petites annonces tandis que les demandes n'arrivent même pas à remplir une colonne complète.

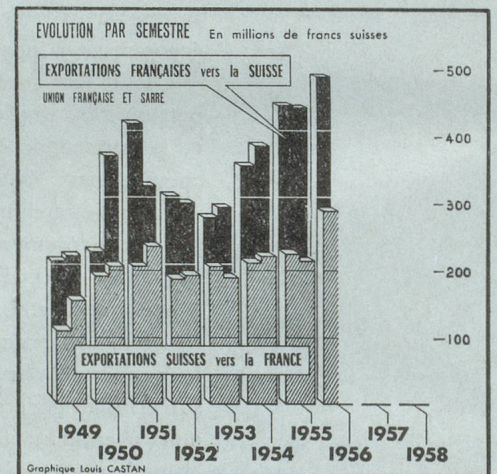
**Accord de paiement franco-brésilien.** — La France vient d'adhérer au système multilatéral de paiements avec le Brésil, auquel participent déjà la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, l'Italie et l'Autriche. En outre, un système multilatéral de paiements fonctionne depuis le début du mois de juin entre l'Argentine et presque tous les pays-membres de l'Union européenne de paiements.

POLITIQUE  
COMMERCIALE

U. E. P.

**Déficit persistant.** — Les comptes de la France à l'Union européenne de paiements se sont soldés, pour le mois d'août, par un déficit de 68,4 millions de dollars contre 70,5 millions en juillet et 46,3 millions en juin. Pour les premiers huit mois de l'année, le solde débiteur de la France ressort à 363,2 millions de dollars, contre un excédent de 138,2 millions pour la période correspondante de 1955.

## GRAPHIQUES DU COM



## COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon . . . . .	27 sept. 3.370	23 août 3.570	29 sept. 2.810
Cours fr. s. marché parallèle. . .	27 sept. 95,50	23 août 99,75	29 sept. 92,50
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100) . . . . .	21 sept. 398	17 août 411	23 sept. 384
Ind. prod. ind. (1938 = 100) . . . . .	juillet 186	juin 196	juillet 160
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100). . . . .	juillet 217	juin 216	juillet 197
Ind. prix de gros (1949 = 100) . . . . .	septembre 141,5	août 142,4	septembre 136,6
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100) . . . . .	septembre 148,3	août 147,1	septembre 144,5
Transports commerc. (mio. t.). . . . .	juin 17,5	mai 16,4	juin 16,2
Voyageurs (millions) . . . . .	juin 42,2	mai 47,2	juin 43
Ind. vol. import. (1938 = 100) . . . . .	juillet 163	juin 180	juillet 130
Ind. vol. export. (1938 = 100) . . . . .	juillet 198	juin 209	juillet 219
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$). . . . .	août -68,4	juillet -70,6	août + 21,3

# EN QUELQUES LIGNES



## SUISSE

**LE FAIT DU MOIS** **Révision des tarifs douaniers et adhésion au G. A. T. T.** — Bien que les travaux de la commission d'experts qui procède à la révision des tarifs douaniers aient sensiblement progressé au cours des derniers mois, un projet définitif ne pourra pas être présenté avant 1957. Toutefois, le Conseil fédéral a fait connaître qu'il avait officiellement chargé la Division du commerce d'examiner avec les instances compétentes la question de l'entrée provisoire de la Suisse dans le G. A. T. T. En conséquence, l'étude de cette participation provisoire sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session des parties constituantes au G. A. T. T. Comme on le sait, la Suisse est le dernier pays commercialement important du monde occidental qui n'ait pas encore adhéré à l'accord.

accepté par 133 voix contre 10 et le Conseil des États par 37 voix contre 0 l'arrêté fédéral sur les mesures de défense économique envers l'étranger qui entrera en vigueur à fin janvier 1957, si aucun référendum n'est lancé. La durée de validité de cet arrêté a été raccourcie de 10 à 6 ans (fin 1962), afin d'éviter un référendum éventuel. En outre, le Conseil fédéral a limité à fin 1960 le régime de protection spéciale dont bénéficient les tracteurs indigènes.

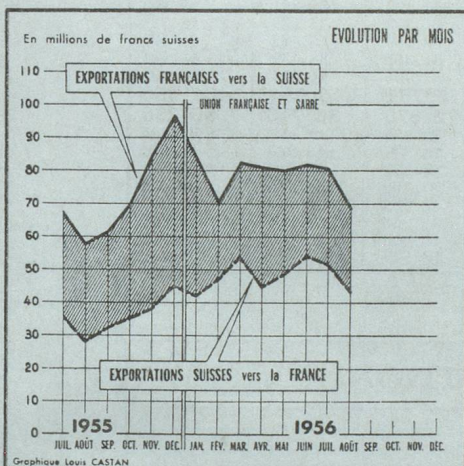
**Contrôle réduit.** — Les Chambres ont procédé à la **PRIX** votation finale sur l'arrêté fédéral instituant les dispositions applicables au maintien d'un contrôle des prix réduit. Cet arrêté a été accepté au Conseil national par 86 voix contre 4 et au Conseil des États par 24 voix contre 0.

**VOTATION FÉDÉRALE** **Deux arrêtés fédéraux repoussés.** — Le 30 septembre le peuple suisse a repoussé deux arrêtés fédéraux qui avaient été acceptés par le Parlement. Par 378.930 voix contre 239.262 et 18 demi-cantons ou cantons contre 7, l'arrêté fédéral concernant la révision du régime du blé a été refusé. Il en a été de même du contre-projet opposé par le Conseil

fédéral à l'initiative populaire concernant le vote des dépenses par l'assemblée fédérale (frein aux dépenses) qui a été refusé par 330.568 non contre 276.105 oui et par 15 cantons ou demi-cantons contre 10. Toutefois, la participation au scrutin a été très faible (42 % environ).

**Révision.** — Le Conseil national a accepté la plupart des **A. V. S.** propositions du Conseil fédéral concernant la quatrième révision de l'assurance vieillesse et survivants. De nombreux amendements qui auraient imposé à l'A. V. S. d'importantes charges ont été rejetés. Toutefois, les propositions du Conseil fédéral entraînent déjà des charges supplémentaires de 152 millions, provoquant un déficit technique de 43 millions. L'Office des assurances sociales prévoit qu'à la suite de cette révision, les dépenses de l'A. V. S. atteindront, en 1957, 622 millions au lieu de 502 sous le régime actuel.

## MERCE FRANCO-SUISSE



**POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

**Mesures de défense économique envers l'étranger.** — Le Conseil national a

atteint 625,6 millions de francs, contre 644,9 le mois précédent et 506,7 en août 1955. Les exportations se sont élevées à 454,1 millions en regard de 521 millions le mois précédent et 397,9 millions de francs en août 1955.

La balance commerciale pour le mois d'août présente donc un solde passif de 171,5 millions de francs, portant ainsi le solde passif des 8 premiers mois de l'année à 938,8 millions de francs, contre un solde passif de 698,4 millions pour la période correspondante de l'année dernière.

**Position à fin septembre.** — A fin septembre, le trafic **U. E. P.** des paiements de la Suisse dans le cadre de l'U. E. P. a fait ressortir un solde actif de 3,1 millions de francs. L'avance de la Confédération à l'U. E. P. diminue de 7,9 millions et s'établit à 349 millions, ce qui correspond à une utilisation de 37,6 % du quota et de la rallonge.

**Rachat des chemins de fer privés.** — La Commission **NATIONALISATION** d'étude chargée d'examiner la situation des chemins de fer privés dans le nouveau régime des finances fédérales a déposé son rapport. Cette commission envisage le rachat de 15 chemins de fer privés, comprenant entre autres les grandes compagnies du Lötschberg et des chemins de fer rhétiques. La nationalisation de ces 15 entreprises coûterait à la Confédération une somme de 130 à 150 millions de francs environ.

**Recettes en août.** — En août 1956, les recettes de **DOUANES** l'administration des douanes suisses ont atteint 78,9 millions de francs. Dans ce montant figurent 11,9 millions provenant de l'imposition fiscale sur le tabac, dont les recettes sont destinées à couvrir la participation de la Confédération à l'assurance vieillesse et survivants et 22,3 millions provenant des droits de douane sur les carburants, dont le 50 % est réparti entre les cantons.

## COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s. . . . .	29 sept. 33,50	22 août 33,75	29 sept. 28,75
Cours billet 100 fr. fr. . . . .	29 sept. 1,05	22 août 1,00 1/4	29 sept. 1,08 3/4
Ind. gén. actions. . . . .	septembre 448	août 448	septembre 448
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant). . . . .	2 <sup>e</sup> trim. 136	1 <sup>er</sup> trim. 135	2 <sup>e</sup> trim. 131
Ind. prix de gros (1939 = 100)	septembre 221,7	août 220,8	septembre 215,6
Ind. prix à la consommation (1939 = 100) . . . . .	septembre 176,5	août 176,2	septembre 173,1
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100) . . . . .	2 <sup>e</sup> trim. 103,9	1 <sup>er</sup> trim. 102,8	2 <sup>e</sup> trim. 101,7
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.) . . . . .	août 2,24	juillet 2,21	août 1,98
Voyageurs (millions) . . . . .	août 16,9	juillet 17,9	août 17,2
Ind. import. (1938 = 100) . . . . .	août 197	juillet 199	août 163
Ind. export. (1938 = 100) . . . . .	août 167	juillet 192	août 146
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$) . . . . .	août +9,8	juillet +13,1	août +9,7